



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2021-071

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2021

Sommaire

Préfecture du Gers / Direction de la citoyenneté et de la légalité

32-2021-04-22-00003 - 2021-04-22 AP fixant le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures_départementales (1 page)

Page 3

Préfecture du Gers

32-2021-04-22-00003

2021-04-22 AP fixant le calendrier et les
modalités de dépôt des
candidatures_départementales



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation**

ELECTIONS DEPARTEMENTALES des 20 et 27 JUIN 2021

ARRÊTÉ

fixant le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures

LE PRÉFET,

Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.210-1 et R.109-1 ;

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Les élections départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021, les **déclarations de candidature**, obligatoires pour chaque tour de scrutin, **doivent être déposées** à la préfecture du Gers, salle de l'Intendant d'Etigny, aux dates et heures suivantes :

↳ *pour le premier tour de scrutin :*

**du lundi 26 avril au mardi 4 mai 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
et le mercredi 5 mai 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16 h00**

↳ *en cas de second tour de scrutin :*

**le lundi 21 juin 2021
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

Compte tenu du contexte sanitaire, les dépôts de candidature interviendront pour le premier tour sur **rendez-vous uniquement**, pris en téléphonant à l'un des numéros suivants :

05-62-61-43-80 / 05-62-61-43-76

Article 2 -Etat récapitulatif des candidatures

La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants, enregistrés pour chaque canton, sera :

- **établie selon l'ordre résultant du tirage au sort** qui aura été effectué à la préfecture **le mercredi 5 mai 2021 à 16H15**, après la clôture du dépôt des candidatures, en présence des candidats ou leurs représentants dûment mandatés, dans le strict respect des consignes sanitaires ;
- **publiée, au plus tard le lundi 10 mai 2021, sur le site des services de l'Etat.**

Article 3 -

Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les communes et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Auch, le **22 AVR. 2021**

Le Préfet

Xavier BRUNETIÈRE